

# BULLETIN D'ADHÉSION 2020 MEMBRES CORRESPONDANTS GAB 44



## ADHÉRER C'EST QUOI?

### FAIRE VIVRE UN RÉSEAU, DES VALEURS :

- Echanger, se soutenir, construire des partenariats entre paysan.ne.s bio et autres acteurs
- Représenter et défendre les intérêts des agriculteurs bio collectivement. Pour une autre PAC, réglementation plus en cohérence avec nos valeurs.
- Accompagner les agriculteurs bio dans leur système vers une plus grande durabilité sociale, environnementale et économique.
- Faciliter l'installation des porteurs de projet et la transmission des fermes bio
- Développer des filières bio locales et solidaires
- Promouvoir l'Agriculture Biologique pour assurer son développement durable et équitable.
- Participer à la transition sociétale sur l'agriculture et l'alimentation
- Devenir Bio sympathisant

### PARTAGER DES SERVICES :

- Un mailing adhérent régulier qui reprend les infos syndicales, agendas, actualités, et une rubrique annonce.
- Le bulletin «GAB INFOS» 5 fois par an
- Recevoir et diffuser des annonces dans la newsletter mise en relation producteurs débouchés
- La valorisation des produits en circuits courts sur le site de référence «BON PLAN BIO»
- L'information sur des événements bio et locaux
- L'interconnaissance entre paysans, distributeurs, citoyens, associations
- Et surtout une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions techniques, syndicales,...

## VOUS CONNAITRE :

### ● VOUS

NOM:.....  
PRENOM:.....  
Société:.....  
Adresse :.....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....  
Site web : .....

### ● VOTRE PROJET

Quelles sont vos attentes vis-à-vis du GAB : .....  
.....  
.....  
.....



### Coordonnées

GAB 44  
1, rue Marie Curie  
44 170 Nozay  
02 40 79 46 57  
accueil@gab44.org



## EXTRAIT DES STATUTS DU GAB 44

Plusieurs catégories de personnes morales ou physiques peuvent se joindre au GAB en tant que «membres correspondants».

Ces membres correspondants peuvent être des porteurs de projets en Bio, des artisans transformateurs dont l'activité est majoritairement en Bio, des magasins bio, des consommateurs individuels ou en association, des agriculteurs non bio participant aux formations, agriculteurs sur d'autres cahiers des charges de marque privée « agriculture biologique »

- Des fermes d'agrobiologistes ou des membres de la famille de l'agriculteur à condition de consacrer leur principale activité à l'exercice de la profession agricole.
- Des salariés agricoles pratiquant l'agriculture biologique ;
- Des personnes appartenants par leur activité principale à la profession agricole et oeuvrant pour le développement de l'agriculture biologique.

Les membres correspondants peuvent bénéficier des services du GAB, mais n'ont pas voix délibérative dans les instances de gouvernance.

## LA COTISATION :

### ● COTISATION DE BASE POUR ADHÉSION AU GAB 44

Votre situation	Tarif pour l'année	Cocher
Artisans ou magasins (100% bio)	130€	<input type="checkbox"/>
Distributeurs ou transformateurs (100% Bio ou à vocation de le devenir dans les 3 ans)	130€	<input type="checkbox"/>
Associations de consommateurs ou autres	30€	<input type="checkbox"/>
Personne morale ou physique voulant participer au développement de la Bio en collectivité	30€	<input type="checkbox"/>
Citoyen (personne physique)	10€	<input type="checkbox"/>
Salarié agricole pratiquant l'agriculture biologique	10€	<input type="checkbox"/>

Une facture acquittée vous sera envoyée à réception du paiement.

**RETROUVEZ-MOI SUR**  
- **WWW.BONPLANBIO.FR** -  
LE SITE OÙ TROUVER VOS PRODUITS FERMIERES BIO !